CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2024

4.4. APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CREATION DE LA ZAC BEGLES GARONNE DÉLIBÉRATION N° 2024-33

Vu les articles L. 103-2, L.123-3, L.123-13, L.300-1, L.300-2, L.123-6, L.121-4, R123-24 et suivants et R311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu le décret n°2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique,

Vu la délibération n°2022-14 du 17 juin 2022 portant approbation des modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne,

Vu les délibérations n°2023-18 du 27 juin 2023 et 2024-18 du 14 juin 2024 portant prolongation de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne,

Vu l'Accord Cadre de Maîtrise d'œuvre urbaine Bègles Garonne du 14 décembre 2023,

Vu le bilan de la concertation établi dans un rapport annexé à la présente délibération,

Considérant que la comptabilité entre le projet de ZAC et le recueil des avis exprimés lors de la concertation autorise l'établissement public à poursuivre la procédure,

Sur le rapport de la Directrice générale,

Le Conseil d'administration,

Article 1 :

Le Conseil d'Administration clôture et approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Bègles Garonne ».

Le Président
du Conseil d'Administration,

Clément Rossignol-Puech

140, rue des Terres de Borde - CS 41717 - 33081 Bordeaux Cedex
tél. 05 57 14 44 80 / fax. 05 81 09 63 60 / contact@bordeaux-euratlantique.fr
Siret : 52174744400037 / APE : 4299Z / www.bordeaux-euratlantique.fr